



## **La lettre de la sénatrice**

*Mardi 20 janvier 2026  
Lettre d'information bimensuelle n°90*

Madame, Monsieur, Chers (ères) Elus (es),

En ce début d'année, je tenais à vous adresser mes vœux les plus sincères à vous et à vos proches. Dans un contexte politique, social et international particulièrement complexe, je forme le souhait que 2026 soit placée sous le signe du dialogue, de la responsabilité et de la Paix.

L'année s'ouvre sur un monde sous tension. Les crispations internationales se multiplient, qu'il s'agisse de la situation au Proche-Orient, de celle du Venezuela, des risques d'embrasement liés à l'Iran ou encore des enjeux géopolitiques autour du Groenland. Ces foyers d'instabilité rappellent combien la paix, le respect du droit international et la coopération multilatérale doivent rester au cœur de nos priorités politiques.

Sur le plan commercial, samedi 17 janvier Ursula von der Leyen a paraphé le traité de libre-échange Mercosur, en discussion depuis 1999 entre les grands pays d'Amérique du Sud et les Vingt-Sept. **Je continue de m'y opposer fermement.** Cet accord, tel qu'il est conçu, menace nos filières agricoles, nos normes sociales et environnementales, et va à rebours des engagements que nous devrions collectivement tenir en matière de souveraineté alimentaire et de transition écologique.

Au niveau national, le débat budgétaire semble s'approcher de son dénouement. Les annonces du Premier ministre vendredi soir ouvrent la voie à une adoption par 49.3. **Mais des points majeurs restent en suspens, notamment en matière de justice fiscale, de contribution des grandes entreprises et du sort des collectivités locales concernant leur participation à l'effort budgétaire.**

Enfin, ce début d'année marque l'ouverture au Sénat d'un débat sociétal majeur avec le commencement mardi de l'examen de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir et celle visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs. Fruit de longs mois de travail, nourri par la Convention citoyenne et les débats de l'Assemblée nationale, l'examen de cette réforme doit être abordé avec humanité, gravité et responsabilité. **Les discussions au Sénat s'annoncent donc exigeantes et devront être à la hauteur des attentes de nos concitoyens et du respect dû à chaque parcours de vie.**

Plus que jamais, nous devons tenir un cap de justice, de solidarité et de dignité humaine.

C'est avec cette conviction que je poursuis mon engagement à vos côtés,

Je vous souhaite une bonne lecture,

Très chaleureusement,

**Marie-Claude VARAILLAS**

SENAT



## Table ronde – Adaptation des collectivités territoriales au changement climatique

À l'occasion d'une table ronde consacrée à l'adaptation des collectivités territoriales au changement climatique, je suis intervenue en commission

mercredi 14 janvier pour rappeler le rôle central des collectivités locales dans la mise en œuvre de l'action publique climatique.

Ces dernières investissent aujourd’hui plus de 8 milliards d’euros par an dans la transition écologique. Cet effort devra toutefois plus que doubler pour atteindre 19 milliards d’euros annuels afin de respecter nos objectifs climat. Comme l’a rappelé le président de la Cour des comptes, nous sommes devant un véritable « mur d’investissements ».

Dans ce contexte, la question des ressources financières locales est incontournable. La suppression de la taxe d’habitation et celle annoncée de la CVAE représentent un manque à gagner estimé à 35 milliards d’euros pour les finances publiques, tandis que la DGF a diminué de plus de 10 milliards d’euros entre 2014 et 2017, avec encore un tiers des communes impactées en 2025.

Face à ces constats, j’ai plaidé pour l’adoption d’une loi de financement pluriannuelle de la transition écologique, afin de sortir du court-termisme, de donner de la visibilité aux collectivités et de construire un cadre stable, fondé notamment sur la création de recettes vertes faisant contribuer les acteurs économiques les plus polluants.

---

## Logement : un texte qui suscite l’inquiétude des associations

*Le Sénat a examiné en première lecture la proposition de loi « visant à conforter l’habitat, l’offre de logements et la construction », portée par le groupe Les Républicains. Présenté comme une réponse à la crise du logement, ce texte suscite une vive opposition des associations.*

Si le diagnostic d’une crise du logement majeure est largement partagé, les solutions proposées sont contestables. La proposition de loi affaiblit la loi SRU, pilier de la mixité sociale depuis 25 ans. Elle permettrait notamment d’intégrer les logements locatifs intermédiaires dans les quotas de logements sociaux, offrant aux communes un moyen de contourner leurs obligations.

Le texte prévoit aussi la suppression de la commission nationale SRU et le renforcement du pouvoir discrétionnaire des maires dans l’attribution des logements sociaux.

Au nom du groupe CRCE-K, ma collègue Marianne Margaté a rappelé que le logement est un droit fondamental. Face à 3 millions de demandeurs de logements sociaux et à l’explosion du mal-logement, ce texte aligne des intentions mais organise des reculs bien concrets : pression sur les bailleurs sociaux, facilitation des expulsions, remise en cause de la vocation universelle du logement social.

Nous défendons une autre voie, celle de la construction massive des logements sociaux, l'encadrement des loyers, la lutte contre la spéculation et l'interdiction de toute expulsion sans solution de relogement.

Pour ces raisons, nous avons voté contre cette proposition de loi et continuerons de porter une politique du logement fondée sur la solidarité et le droit pour toutes et tous à un toit.



---

## Revaloriser les métiers du travail social

*Le Sénat a examiné le 7 janvier dernier la proposition de loi visant à revaloriser les métiers du travail social, déposée par Annie Le Houerou. Les débats ont mis en lumière l'urgence sociale que représente la situation des travailleuses et travailleurs sociaux, ainsi que les clivages politiques persistants sur les réponses à y apporter.*

Le travail social recouvre des réalités multiples telles que la protection de l'enfance, l'accompagnement du grand âge, le handicap, l'insertion sociale et l'aide à domicile. Ce secteur – composé à 95 % de femmes – reste largement invisibilisé et sous-rémunéré.

Avec une dégradation continue de leurs conditions de travail et leurs conséquences sur la qualité de la prise en charge, la proposition de loi proposait une revalorisation salariale, une indexation des salaires sur l'inflation et l'ouverture de négociations salariales, ainsi qu'une offre de formation plus attractive. Des réponses concrètes et urgentes pour répondre à la crise des vocations.

Si le texte a été adopté, seuls deux articles sur cinq ont été conservés. Ainsi, les articles clés portant sur la revalorisation salariale ont été rejetés. L'article 4 qui ouvre aux élèves des formations sanitaires et sociales l'accès aux bourses sur critères sociaux, ainsi qu'aux services de restauration et de logement des Crous, à lui été maintenu.

Pour les sénatrices et sénateurs CRCE-K, ces métiers sont les piliers de notre société. Professionnelles mises en valeur durant la crise covid, leurs salaires n'ont pas évolué à la hauteur de leur utilité sociale.

Nous dénonçons également le désengagement financier de l'État, notamment dans le financement de la prime Sécur, dont la charge repose largement sur des départements déjà fragilisés.



---

## AESH : l'école inclusive devra encore attendre

*La proposition de loi visant à intégrer les accompagnants des élèves en situation de handicap dans la fonction publique et à garantir une meilleure inclusion des élèves en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers, déposée par le groupe socialiste, visait à créer un corps de fonctionnaires d'État de catégorie B pour les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).*

*Elle prévoyait également l'inscription, dans leur statut, d'un temps de travail effectif inférieur à la durée annuelle réglementaire de 1 607 heures, afin de mieux tenir compte des spécificités de leurs missions.*

Ce texte entendait répondre au manque d'attractivité du métier d'AESH, marqué par une grande précarité : rémunération moyenne d'environ 850 euros par mois, inférieure au seuil de pauvreté, temps partiel subi, suivi de plusieurs élèves parfois dans des établissements différents, insuffisance de formation et absence de perspectives de carrière. **Ces difficultés expliquent qu'à la rentrée 2025, près de 50 000 accompagnants manquaient**, dans un contexte où, en vingt ans, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisé dans les écoles a triplé.

Examinée en séance publique le 7 janvier, la proposition de loi a été entièrement vidée de ses articles. La majorité sénatoriale a rejeté la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH en abordant la question de l'école inclusive sous l'angle financier uniquement.

Je regrette profondément le rejet de cette PPL. **À plusieurs reprises, j'ai alerté le Gouvernement sur une situation qui concerne la Dordogne**

comme l'ensemble des départements et qui fragilise la promesse d'une école inclusive, laissant des élèves et enseignants dans des situations complexes. Les AESH sont aujourd'hui des acteurs indispensables de cette ambition inclusive, il est donc urgent de mieux reconnaître leur profession, en créant des formations pérennes et des perspectives de carrières, et en améliorant leur rémunération.



---

## **Situation des directrices et directeurs d'école - j'alerte le gouvernement**

Alertée sur les difficultés rencontrées par la filière viticole, j'ai souhaité attirer l'attention du Gouvernement sur une situation particulièrement préoccupante touchant nos viticulteurs, liée à l'abandon de parcelles de vignes récemment liquidées et à la propagation des maladies de la vigne, dans un contexte économique particulièrement tendu.

Retrouvez ma question écrite à la Ministre:



**Question écrite - Augmenter les temps de décharge des directrices et directeurs d'école.**

*Le 13 janvier dernier, s'est tenue la deuxième Journée de la "Mule", organisée par les référents départementaux du Syndicat des Directrices et Directeurs d'École, afin d'alerter sur la dégradation des conditions de travail et la surcharge qui pèsent sur les directrices et directeurs d'école.*

**MARIE-CLAUDE  
VARAILLAS**

**SÉNATRICE  
DE  
LA DORDOGNE**

**VICE-PRÉSIDENTE  
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

**MEMBRE DE LA DÉLÉGATION AU  
DROIT DES FEMMES**

**CONSEILLÈRE  
DÉPARTEMENTALE**

*CANTON ISLE MANOIRE*

Au quotidien, ces derniers assurent le fonctionnement de l'établissement, la sécurité des élèves, le lien avec les familles, les collectivités et l'institution, tout en poursuivant l'enseignement auprès des élèves. Une profession qui implique des responsabilités pédagogiques, administratives, humaines et sécuritaires, sans statut adapté, avec des moyens humains insuffisants et une charge de travail de plus en plus lourde.

La loi Rilhac du 21 décembre 2021, qui crée la fonction de directrice ou directeur d'école, prévoit en outre qu'ils assurent l'administration de l'école et le pilotage de son projet pédagogique. Elle leur confère un pouvoir de décision en les désignant délégués de l'autorité académique pour garantir le bon fonctionnement de leur établissement.

Ces responsabilités et charges nombreuses reposent largement sur l'engagement personnel des directrices et directeurs d'école, au prix d'un épuisement croissant. En effet, la perte d'attractivité significative de cette fonction et l'augmentation des situations d'épuisement professionnel témoignent d'une détérioration continue des conditions de travail, dénoncée à de multiples reprises par les directrices et directeurs d'école.

Des pistes d'amélioration ont été formulées pour mieux prendre en compte la réalité de leur métier : augmentation du temps de décharge réellement adaptée à la taille et aux besoins des écoles, simplification des procédures administratives, reconnaissance statutaire et financière intégrée au calcul des droits à la retraite, appui administratif renforcé.

Les directrices et directeurs d'école demandent que ces propositions soient pleinement prises en compte et qu'elles se traduisent par des mesures concrètes, afin d'améliorer durablement les conditions d'exercice de ce métier essentiel au bon fonctionnement du service public d'éducation.

« ESPACE LOUIS ARAGON », 1 PLACE DU 8 MAI 1945 – 24000 PÉRIGUEUX  
15, RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 06

*mc.varailles@senat.fr - 06 33 36 06 85*

## Hommage:

**François Fournier** : J'ai appris avec émotion le décès de François Fournier le vendredi 2 janvier. Ancien maire d'Orliac de 2008 à 2014 et ancien conseiller général du canton de Villefranche-du-Périgord, il était un élu engagé et soucieux de l'intérêt général. J'adressa à ses proches et à sa famille mes sincères condoléances.

**Françoise Meekel:** C'est avec tristesse que j'ai appris le décès de Françoise Meekel, ancienne maire de La Bachellerie. Élue durant trois mandats, dont un comme maire de 1989 à 1995, elle demeure la seule femme à avoir exercé cette fonction dans la commune. Son engagement a marqué durablement la vie locale.

J'adresse mes sincères condoléances à sa famille, à ses proches et aux habitants de La Bachellerie.

**Bruno Desmaison :** Brutal fut aussi le décès du maire de Biron, Bruno Desmaison. Je tiens à exprimer toute mon émotion et ma solidarité dans cette épreuve. Mes pensées les plus sincères vont à sa famille, à ses proches, ainsi qu'aux élus municipaux et aux agents communaux, durement touchés par cette disparition.

---

## Vœux des sénateurs à Trélissac

*Le 5 janvier, je présentais, avec mon collègue Serge Mérillou, mes vœux aux élus du territoire.*

*Un moment chaleureux et convivial en ce début d'année pour prendre le temps d'échanger sur les défis majeurs auxquels nous faisons face.*

Dans un contexte international marqué par les conflits et les atteintes au droit international, et alors que notre pays traverse une période d'instabilité politique et budgétaire, j'ai rappelé que le pouvoir d'achat, la justice fiscale, la défense de nos services publics, le soutien à nos agriculteurs, à notre industrie et à nos territoires doivent rester nos priorités.

J'ai également insisté sur la nécessité d'investir dans la transition écologique, les transports ferroviaires et l'aménagement équilibré du territoire, tout en exigeant plus de transparence et de contreparties dans l'utilisation de l'argent public par les grandes entreprises.

À l'approche des élections municipales, j'ai tenu à saluer l'engagement des élus locaux, piliers du vivre-ensemble et de la démocratie de proximité. Le mandat municipal reste, plus que jamais, un mandat de responsabilité, de résistance et d'innovation sociale et écologique. Je n'ai jamais douté que c'était le plus beau des mandats.

Je formule le vœu que nous puissions ensemble construire des politiques publiques justes, adaptées aux spécificités de nos territoires avec le sens des responsabilités et surtout de fidélité aux valeurs de notre République.

Merci à la municipalité de Trélissac et à son maire Francis COLBAC ainsi qu'au président du département Germinal PEIRO pour leurs mots introductifs et à l'ensemble des élus pour leur chaleureuse présence et nos échanges riches.



---

## Vœux en Dordogne, un temps fort de la vie locale

*Comme chaque année, je participe aux traditionnelles cérémonies vœux des communes de notre département, avec le regret de ne pouvoir répondre favorablement à l'ensemble des invitations, tant les week-ends de janvier sont denses.*

Des moments toujours conviviaux et chaleureux où les maires présentent leur bilan, leurs projets, leurs ambitions pour leur commune à leurs administrés.

Et pour moi l'occasion d'échanger directement avec celles et ceux qui font vivre nos territoires au quotidien par leur connaissance fine du terrain, leur sens des responsabilités et leur dévouement quotidien au service de l'intérêt général.

Ces temps de rencontre rappellent que le mandat dans la petite République qu'est la commune est, plus que jamais, un mandat de résistance, d'audace et d'innovation sociale et écologique.



---

## La campagne FDVA 2026 est ouverte

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) soutient les petites et moyennes associations, tous secteurs confondus, au titre de la formation des bénévoles (FDVA 1) ainsi que du fonctionnement global et des actions innovantes (FDVA 2).

En Nouvelle-Aquitaine, les demandes peuvent être déposées **du 16 janvier au 16 mars 2026 (inclus)** via *Le Compte Asso*(code 372 pour la Dordogne).

Les associations départementales ou locales de Dordogne sont invitées à consulter les éléments de la campagne 2026 et la note d'orientation départementale sur le lien suivant : [sdjes-24-fdva-2-132168](https://sdjes-24-fdva-2-132168)

# Campagne FDVA 2026

## C'EST OUVERT !



**Soutien aux associations locales et régionales**

- Formation des bénévoles (FDVA 1)
- Fonctionnement & Actions innovantes (FDVA 2)



Dépôt des dossiers

**Du 16 janvier au 16 mars 2026**  
en Nouvelle-Aquitaine

Déposez votre demande via :



**lecompteAsso**

Code 372 (Dordogne)



**Dernières propositions de loi et de résolution  
du groupe CRCE-K : [ici](#)**

Marie-Claude Varaillas  
Espace Aragon  
1 Pl. du 08 Mai 1945  
24000 Périgueux  
[mc.varailles@senat.fr](mailto:mc.varailles@senat.fr)  
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varaillas.

[Se désinscrire](#)

